



Manom, le 25 février 2025

**Monsieur le Président de la Mission Régionale
d'Autorité Environnementale Grand Est**

DREAL Grand Est - Service évaluation environnementale
14 rue du Bataillon de Marche n° 24
BP 81005
67070 STRASBOURG Cedex

Objet : Demande d'avis sur l'examen au cas par cas
relatif à la modification simplifiée n° 2
du PLU de Manom

Monsieur le Président,

En qualité de Maire de Manom, j'ai engagé une procédure de modification simplifiée (MS2) du PLU de Manom, approuvé le 19 janvier 2012, objet de la présente demande d'avis sur le dossier d'examen au cas par cas établi par la commune.

J'attire votre attention sur le fait que cette modification simplifiée est destinée à faire évoluer les Orientations d'Aménagement et de Programmation applicables à la zone UZ en vue de permettre de faire évoluer une partie de la ZAC de l'Emaillerie d'un usage industriel vers un usage mixte d'habitation et d'activités tertiaires.

Le porteur de projet a de son côté déposé une demande d'examen au cas par cas relatif à son projet en date du 21/02/2025. Son dossier comprend l'ensemble des études réalisées justifiant de la capacité du site à accueillir son projet de construction d'un programme résidentiel de 10 immeubles de logements collectifs pour environ 460 logements.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Marie-Laurence HERFELD
Maire

